

Association " ATIA "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Association « ATIA »

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « ATIA » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL
Société de Commissariat aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Douai

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

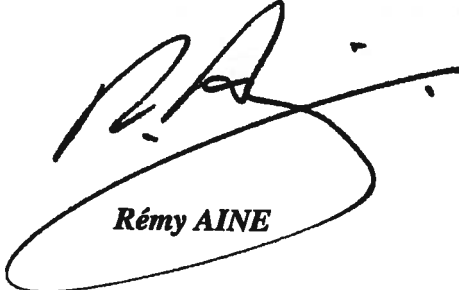
III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lille, le 31 mars 2017

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

en Euros

ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>		
			RÉSERVES		
IMMO. INCORPORELLES	0,00		- Réserves	91 844,78	171 844,78
IMMO. CORPORELLES	0,00		- Apports en fonds de roulement pour les programmes et plus particulièrement pour les nouveaux programmes (1)	80 000,00	120 119,62
			EXCEDENT de GESTION	1 403,88	1 725,14
			Sous-Total	173 248,64	121 844,78
TOTAL I	0,00	0,00	TOTAL I	173 248,64	121 844,78
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>			<u>II - DETTES</u>		
CREANCES PROGRAMMES	225 925,32	223 543,82	FONDS DEDIES AUX PROGRAMMES	485 839,04	440 831,30
AUTRES CRÉANCES	36 008,77	3 707,28	DETTES FISCALES & SOCIALES	68 543,88	66 190,19
- Avance au personnel	331,00		- Dû au personnel	1 572,18	
- Débiteurs divers	5 488,40		- Provision congés payés	11 861,24	
- Inter Aide	30 209,37		- Organismes sociaux	53 380,38	
			- État	1 730,08	
DISPONIBILITÉS	469 556,55	404 007,30	AUTRES DETTES	4 015,60	2 485,83
- Livret A & compte sur livret SG	152 033,79		- Créiteurs divers	1 440,00	
- Compte courant Sté Générale	317 388,88		- Charges à payer	2 575,60	
- Caisse	134,08				
TOTAL II	731 488,64	631 258,20	TOTAL II	568 398,50	509 587,12
COMPTES DE RÉGULARISATION			COMPTES DE RÉGULARISATION		
- Charges constatées d'avance	158,50	173,68		0,00	
TOTAL GÉNÉRAL	731 647,14	631 431,88	TOTAL GÉNÉRAL	731 647,14	631 431,88

(1) - Ces apports font l'objet d'un droit de reprise pour un montant de 80 000



COMPTE DE "RESULTAT" au 31 Décembre 2016
en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2016	2015
<u>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</u>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		1 695 990,30	2 132 357,19
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		100 000,00	
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		225 925,32	223 543,62
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-223 543,62	-209 481,33
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-485 839,04	-440 931,30
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		440 931,30	449 964,58
Total Ressources affectées aux programmes (A)			1 753 464,26	2 155 452,76
<u>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</u>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		1 134 334,47	1 529 759,30
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		806,43	530,97
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		132 528,42	136 002,93
Indemnités & charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		67 938,59	78 177,71
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		46 366,88	41 217,53
Total Charges directement imputées aux programmes		78,81%	1 381 973,79	1 783 688,44
Achats	(6)		-125,78	480,84
Services extérieurs	(6)		19 318,66	23 467,01
Autres services extérieurs	(6)		5 289,55	5 821,60
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		2 073,85	734,38
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		261 521,12	250 805,59
Indemnités & charges du personnel siège et encadrants sous contrat de volontaire	(7)		0,00	19 660,37
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		83 413,07	70 776,84
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		21,19%	371 490,47	371 746,63
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	0,00	17,69
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	1 753 464,26	2 155 452,76
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES				
			0,00	0,00
Cotisations des membres			65,00	45,00
Ressources non affectées				
Produits financiers			1 604,88	1 831,14
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			1 669,88	1 876,14
Impôts sur produits financiers			266,00	151,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			266,00	151,00
EXCÉDENT NET DE GESTION			1 403,88	1 725,14

(a) Renvois figurant sur le tableau "Répartition ressources et charges programmes 2016" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur financements et apports locaux (623 405 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 14,11 %

(C) Cette somme englobe 43 657,51 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

ASSOCIATION ATIA

ANNEXE des COMPTES de l'EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2016

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 - Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « Ressources affectées aux programmes », puis le titre « Charges affectées aux programmes », qui donnent un « Solde Activité Programmes » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « Ressources Affectées aux Programmes » comprend les financements reçus sur l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, moins



ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et plus le solde de financements non utilisés l'an dernier.

- Le titre « Charges Affectées aux Programmes¹ » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.2 - Immobilisations

L'association, hébergée dans les locaux de l'association Inter Aide, n'a aucune immobilisation.

1.3 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds. Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par pays (Inde, Madagascar Urbain, Philippines et plate-forme au service des pays) et divisés par type de dépense :

400X/20	Envois de fonds sur le terrain
400X/29	Envois VLS
400X/30	Autres transferts
400X/40	Salaires et charges responsables de programmes
400X/50	Voyages et assurances animateurs
400X/70	Missions courtes de suivi
400X/80	Frais de lancement et suivi
400X/90	Salaires et charges Plateforme
400X/91	Charges générales Plateforme
400X/92	Salaires et charges direction
400X/95	Appui technique

¹ Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure de "résultat").



400X/96

Frais de recrutement et mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminué des dépenses effectuées par programme.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail §.2.1.2).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.4 – Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

1.5 – Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- la ligne de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, est mouvementée lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

1.6 – Fonds dédiés

Lorsque les dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Dépenses à engager sur financements reçus » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

1.7 - Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2016 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congrés payés, frais).

1.8 - Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.9 - Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figure au point 3.3.

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 - Notes relatives au bilan

2.1.1 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

2.1.2 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

2.1.2 - REPARTITION RESSOURCES ET CHARGES PROGRAMMES 2013

PROGRAMMES	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 25	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES & ASS. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90	CHARGES Gales EUR. 91	TOTAL DEPENSES	Variation 2013	SOLDE 2013	SOLDE 2013		
												TOTAL	Crédits sur les Programmes	Fonds délégués aux Programmes
Inde	784 841,58	482 298,77	73 088,38	3 818,22	12 828,28	83 723,59	87 399,81	10 751,14	743 980,17	40 881,41	20 683,10	81 544,51	-158 241,58	217 788,07
Madagascar	733 835,88	457 394,84	158 233,22	18 779,27	15 565,74	58 004,88	107 208,32	11 979,44	828 154,81	-92 318,75	48 897,65	-43 821,20	-50 109,98	8 488,78
Philippines	68 159,42	32 757,75	0,00	0,00	1 047,82	3 072,50	2 904,20	593,73	40 375,80	25 783,82	-28 348,88	-588,28	-588,28	
Mozambique	80 010,25	34 838,38	10 038,28	8 989,83	1 508,75	3 810,88	5 810,21	860,54	85 333,05	-8 322,80		-5 322,80	-5 322,80	
Bangladesh	8 583,28	8 813,58	8 301,48	2 288,28	1 003,07	812,10	2 714,87	308,58	22 238,02	-13 884,74		-13 884,74	-13 884,74	
Prospection Inde	1 288,18	188,35	0,00	0,00	343,43	748,38	0,00	0,00	1 288,18					
Subv° délégués aux programmes	87 207,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		87 207,30	174 358,01	281 564,21		281 564,21
Pgm AFAP I A	84 084,45	84 084,45							84 084,45					
TOTAL ATIA	1 785 980,30	1 070 889,80	247 838,32	31 851,88	32 292,88	130 872,83	218 838,51	24 482,43	1 753 484,28	42 828,04	217 387,68	258 913,72	-225 925,32	485 839,04
Renvois cda de gestion	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(8)	(8)		(3)		(2)	(2)

2.1.3 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Autres réserves	90 119.62	1 725.14	-	91 844.76
Apport en fonds de roulement pour les programmes	30 000.00	50 000.00		80 000.00
Excédent de l'exercice	1 725.14	1 403.88	1 725.14	1 403.88
Total Fonds associatifs	121 844.76	53 129.02	1 725.14	173 248.64

L'Assemblée Générale du 30 avril 2016 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2015 de 1 725.14 euros, au compte de réserves.

2.1.4 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2016 se décomposent comme suit :

	2016	2015
Congés payés	16 310.40	17 358.54
Honoraires	1 469.76	1 440.00
Autres	1 105.84	
Total	18 886.00	18 798.54

2.2 - Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 - Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 1 695 990.30 € et 100 000 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes - cf 2.1.2. Ils se répartissent ainsi²:

- Fonds privés	1 554 726.73 euros soit	86.57 %
- Fonds publics	241 263.57 euros soit	13.43 %

2.2.2 - Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 - Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions des pays d'intervention. A la date de clôture des comptes, il n'y a pas d'engagements à réaliser sur financements reçus.

² En tenant compte des 623 405 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 80.56 % de dons privés, 9.92 % de l'Agence de Développement et 9.52 % d'autres financeurs publics.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	€	939 865.50
Achats et services faits en France pour le terrain	€	<u>130 224.40</u>
Sous-Total	€	1 070 089.90
Voyages et assurances responsables de programmes	€	31 951.68
Missions de suivi	€	<u>32 292.89</u>
TOTAL	€	1 134 334.47

Le détail de ces montants est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.2.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2016	TOTAL 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Subventions publiques	241 263,57		241 263,57	475 000,00
Cotisations		65,00	65,00	45,00
Autres produits	1 457 108,43		1 457 108,43	1 586 419,48
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	440 931,30		440 931,30	449 964,58
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-485 839,04		-485 839,04	-440 931,30
Total I	1 653 464,26	65,00	1 653 529,26	2 070 497,76
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats	-125,78		-125,78	480,84
Autres charges externes	1 158 942,68		1 158 942,68	1 559 047,91
Impôts, taxes et versements assimilés	2 880,28		2 880,28	1 265,35
Salaires et traitements	461 987,13		461 987,13	482 646,60
Charges sociales	129 779,95		129 779,95	111 994,37
Total II	1 753 464,26		1 753 464,26	2 155 435,07
Résultat d'Exploitation (I - II)	-100 000,00	65,00	-99 935,00	-84 937,31
PRODUITS FINANCIERS				
Produits nets sur cessions de valeur mobilières de placement				45,49
Autres produits financiers	100 000,00	1 604,88	101 604,88	86 785,65
Total III	100 000,00	1 604,88	101 604,88	86 831,14
CHARGES FINANCIERES				
Perte de change				17,69
Total IV				17,69
Résultat financier (III - IV)	100 000,00	1 604,88	101 604,88	86 813,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total V				
Résultat exceptionnel (V)				
Impôt sur les sociétés		266,00	266,00	151,00
EXCEDENT (ou Insuffisance)		1 403,88	1 403,88	1 725,14

3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2016

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	15
--------	----

L'association emploie également 2 volontaires.

3.2 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une estimation à la clôture compte tenu de l'âge moyen du personnel et de son taux de rotation.

Engagements reçus

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés s'élève à 557 745 euros.

Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

3.3 – Recettes et financements locaux, dons en nature et contributions des bénéficiaires³

Seule est à prendre en compte au nom de l'association la valorisation de l'économie sur les billets d'avion obtenue en raison de l'objet de l'association pour un montant de 13 806 €.

³ Il n'est pas tenu compte des recettes et financements locaux, des dons en nature et contributions de bénéficiaires apportés aux partenaires (609 599 €).

3.4 - Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

3.5 - Fiscalité

ATIA est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). ATIA organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.6 - Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

